

Service émetteur : Délégation départementale  
d'Ille-et-Vilaine  
Département Santé-Environnement

Monsieur le Maire  
35430 IFFENDIC

Affaire suivie par : Marie-Agnès PILARD  
Courriel : [ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr](mailto:ars-dt35-sante-environnement@ars.sante.fr)

Téléphone : 02.99.33.34.30  
Télécopie : 02.99.33.34.19

N/Réf: EL/CYANO/MAP  
P.J. : 1

Date : 8 septembre 2020

Objet : Contrôle sanitaire des eaux douces de loisirs – **CYANOBACTERIES**

En complément du contrôle sanitaire réglementaire des baignades, fondé sur des analyses bactériologiques, une surveillance des zones de baignade et de loisirs nautiques en Ille et Vilaine est organisée pendant la saison estivale 2020, afin de détecter toute prolifération algale - en particulier de cyanobactéries - susceptible d'engendrer un problème sanitaire pour les utilisateurs (démangeaisons, gastro-entérites...).

Je vous adresse les résultats des campagnes de prélèvements réalisés dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune (**Lac de Trémelin**), en vue de la recherche des cellules de cyanobactéries.

DATE	Nombre de cellules cyanobactéries/ml	Toxines (µg/l)
02/06/2020	3 900	Non Mesuré
15/06/2020	9 440	Non Mesuré
29/06/2020	45 720	Non Mesuré
06/07/2020	108 340	< Seuil
09/07/2020	85 840	Non Mesuré
15/07/2020	12 020	Non Mesuré
27/07/2020	22 320	Non Mesuré
10/08/2020	65 930	Non Mesuré
18/08/2020	92 340	Non Mesuré
24/08/2020	31 860	Non Mesuré
31/08/2020	39 200	Non Mesuré
07/09/2020	23 480	Non Mesuré

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Niveau d'alerte 1 (information) : > 20 000 et < 100 000 cellules/ml

Niveau d'alerte 2 et 3 (Interdiction de la baignade et restrictions possibles de certaines activités nautiques) : > 100 000 cellules/ml

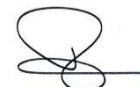
Niveau d'alerte 4 (interdiction de tous les usages) : présence d'une couche mousseuse, forte coloration de l'eau, dépôts importants sur les rives...

Les résultats des derniers prélèvements réalisés 7 septembre 2020, mettent en évidence un nombre important de cyanobactéries potentiellement toxiques dans la zone de baignade et de loisirs nautiques de votre commune, supérieur au niveau d'alerte 1 : 20 000 cellules/ml.

**Il convient en conséquence d'informer les usagers par la pose de panneaux qui devront indiquer la nature du risque et les précautions à prendre (exemple d'information du public niveau 1 d'alerte en pièce jointe).**

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire sur ce sujet.

L'Ingénieur d'Etudes Sanitaire



Marie-Agnès PILARD